



INTERCO
SEINE-SAINT-DENIS
Mairie de Drancy

INFORMATIONS UTILES
au 1er janvier 2015

VALEUR DU POINT
D'INDICE
4,6303€

SMIC HORAIRE BRUT
9,61€

CONTACT INTERCO
DRANCY
Mercredi sur
rendez-vous
8h-12h

Bourse du travail
22 rue de la République
93700 Drancy
Bureau n°1
(au fond du couloir)

Tél. : 01.48.96.17.32
Fax : 01.48.96.32.41
Courriel :
cfdt.drancy@hotmail.fr

SITE DE SECTION
mairieddrancy.cfdt93.fr

SITE SYNDICAL
http://www.intercocfdt.com

93.700

DrancInter

L'info Interco...

N° 17

CASC :

LE BATIMENT FAIT PEAU NEUVE

Le 17 juin 2015, vous avez voté pour désigner vos représentants au conseil d'administration du CASC.

Les résultats

Avec près de 58% de participation, les agents se sont plus massivement déplacés pour s'exprimer. Cette année, quatre listes étaient en lice. Mais le partage des voix escompté par certains n'a pas eu lieu. La liste de la majorité sortante n'aura pas réussi à persuader les agents de lui renouveler massivement leur confiance.

Entrée de la CFDT au CASC

Avec près de 9%, la liste « le CASC avec la CFDT et les non syndiqués » obtient 2 sièges.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les agents qui nous ont accordés leur confiance.

Installation du nouveau bureau

Le conseil d'administration du CASC a officiellement une nouvelle direction. Espérons que la nouvelle équipe saura faire oublier la pitoyable campagne électorale qui s'est déroulée.

Le travail du CASC en ce qui concerne le social, le loisir, la culture mais aussi la transparence sera scruté de près.

Le nouveau bureau exécutif du CASC est :

Président :

El-Hadi ALI

Président-Adjoint :

Idriss NIANG

Trésorier :

Lina PISI

Trésorier-Adjoint :

Stéphanie TUIL

Secrétaire :

Corinne LEPOITTEVIN

Secrétaire-Adjoint :

Graziella NATURALE

Quoiqu'il en soit la nouvelle équipe travaille déjà à soigner l'accueil des agents.



Les bureaux se sont vus rajeunir durant l'été.

Si pour certains c'est l'heure des vacances, pour beaucoup, c'est la rentrée qui est passée. **EDITO**

Les rythmes scolaires sont renouvelés cette année avec quelques petits changements pour les collègues des écoles. Nous tournerons pour savoir si effectivement, la possibilité de travailler dans de meilleures conditions, qui nous a été vendue au comité technique, est au rendez-vous.

Malheureusement, c'est aussi la rentrée des « au revoir ». Au revoir, pour les nouveaux retraités, félicitations ! Au revoir, pour les collègues subissant les mobilités internes ou les rotations forcées, dans le service enfance-restauration tout particulièrement.

Officiellement, pour la qualité de service, officieusement quand la tête de l'agent ne revient pas à la hiérarchie.

Mais chut ! Ça il ne faut pas le dire car ça n'existe pas à Drancy. Et oui ! On nous assure que les agents sont jugés sur leur travail et pas à leur tête.

Comme quoi les petits riens font parfois de bonnes choses.

Maintenant, nous attendons de voir si le travail n'est pas que de façade (c'est le cas de le dire) ou s'il est aussi fourni que le promettait le programme.

COMPTE EPARGNE-TEMPS :

LA CFDT VA FAIRE UNE REUNION D'INFO

Les membres de la section INTERCO-CFDT 93 de la mairie ont été interrogés sur l'utilisation du compte épargne-temps.

Il a donc été décidé par la

section d'organiser une réunion d'information syndicale.

Celle-ci aura lieu le lundi 12 octobre de 13h30 à 16h30 à la salle Louis MERET.



DISCUSSION AVEC LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE : DU NOUVEAU POUR LES FONCTIONNAIRES ?

Mardi 16 juin 2015, les organisations syndicales de la Fonction publique ont été reçues par la ministre Marylise LEBRANCHU, pour présenter les nouvelles propositions en matière de carrières et de rémunérations pour les agents publics.

Objectif : Restructurer les rémunérations et fluidifier les carrières dans un calendrier resserré (2017-2020). Tous les fonctionnaires devraient bénéficier d'une première mesure dès le 1er janvier 2017.

En 2016, les premières mesures de transformation des primes et indemnités en indiciaire interviendraient pour les agents de catégorie B qui partent en retraite.

Modification des carrières
La catégorie C devrait passer de 4 à 3 grades avec la suppression de l'échelle 3. Les agents de l'échelle 4 seraient reclassés dans l'échelle 5. Les agents C recrutés sans concours débuteraient donc à l'échelle 4, les autres à l'échelle 5. Le dernier indice de l'échelle 6 sera porté de 462 à 473 d'ici 2020. Les corps et grades des



emplois atypiques seraient amenés au même niveau et des discussions spécifiques porteront sur les agents de maîtrise de la Territoriale.

Pour la catégorie B, il y aurait une augmentation des premiers indices du 1er et 2ème grade, 343 et 356 au lieu de 326 et 327 et du dernier indice (3ème grade), 587 au lieu de 562, le tout d'ici 2018. La filière sociale fera l'objet d'un traitement particulier à compter de 2018 pour un alignement sur filière paramédicale.

En ce qui concerne la catégorie A, le 1er indice de recrutement devrait être porté à 390 et les derniers indices du premier grade et du principalat à 673 et 821 d'ici 2020 (attaché, enseignant, ingénieur, etc.).

Tout agent aurait vocation à

bénéficier d'au moins un avancement de grade.

Création d'un « Rendez-vous salarial »

Le gouvernement souhaite ce rendez-vous, qui portera notamment sur l'augmentation de la valeur du point, pour le printemps 2016. Il sera inscrit dans le projet d'accord.

Pour le gouvernement, s'il n'y a pas d'accord majoritaire (signature d'organisations syndicales représentant au moins 50 % des agents), les mesures proposées ci-dessus ne seront pas mises en œuvre et il n'y aura pas de rendez-vous salarial.

La CFDT Fonctions publiques (UFFA) note la décision claire du gouvernement sur un

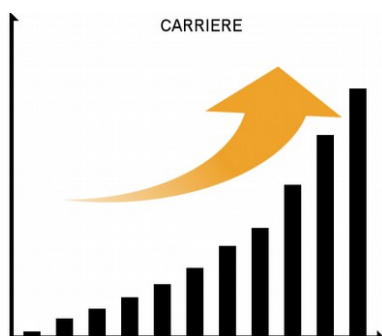
calendrier resserré (ramené de 2022 à 2020) de mise en œuvre des mesures issues de la négociation et qui devraient bénéficier à l'ensemble des agents publics.

Elle sera vigilante à ce que le gouvernement respecte l'engagement qu'il vient de prendre sur un rendez-vous salarial dès 2016 pour traiter de la revalorisation du point d'indice que les agents attendent depuis six années.

La CFDT Fonctions publiques continuera de s'impliquer pour que le texte final proposé à sa signature le 9 juillet et qu'elle soumettra à ses instances, reflète ce qu'elle a porté dans la négociation.

Source : CFDT UFFA

AVANCEMENT DE GRADES : LA PROMOTION EN ATTENTE D'EXAMENS PROFESSIONNELS



Nous avons été sollicité par un grand nombre de collègues au sujet des avancements de grade. Pour répondre aux

questionnements nous avons sollicité la DRH. D'après les informations que nous avons obtenues, il apparaît que certains grades pâtissent d'un manque cruel d'agents promouvables ayant réussi l'examen professionnel.

En effet, pour la catégorie C, un **agent promu grâce par réussite à l'examen professionnel permet à 2 agents de bénéficier d'un**

avancement de grade au choix. Donc s'il n'y a pas d'agents promouvables avec examen professionnel, c'est tous les promouvables qui sont bloqués.

Pour résumer, plus il y aura d'agents réussissant l'examen professionnel, plus il y aura d'avancements de grades. A noter, que l'avancement de grade ne concerne que les avancements à

l'intérieur d'un même cadre d'emploi (ex. : Adjoint administratif 2° Classe à Adjoint administratif 1° Classe) et non les passages entre cadres (ex. : Adjoint technique à Agent de maîtrise).

Pour certains grades de la catégorie B, c'est la règle du 1/4 - 3/4 qui prévaut (1/4 pour l'avancement par examen professionnel et 3/4 minimum au choix ou vice-versa).

